

## CONVENTION DE PARTENARIAT

entre

L'académie d'ORLEANS – TOURS

et

L'Union pour les Ressources Génétiques  
du Centre-Val de Loire

2019 - 2021

\*\*\*\*\*

l'académie d'Orléans-Tours,  
sise 21 rue Saint-Étienne à Orléans,  
représentée par Katia Béguin, rectrice d'académie, Chancelière des Universités,  
dûment habilitée à l'effet des présentes,  
ci-après désigné par « l'académie » ;

d'une part,

et,  
L'URGC  
sise Chateau du Plaix  
18160 Saint Hilaire en Lignières  
représenté par Mic Baudimant Président de l'Union pour la Préservation des Ressources  
Génétiques du Centre Val de Loire

d'autre part,

## PREAMBULE

Conformément aux recommandations ministérielles relatives à la liaison entre l'École et l'Entreprise, l'académie d'Orléans-Tours et l'URGC (L'Union pour les Ressources Génétiques du Centre-Val de Loire) ont souhaité renforcer leurs relations de partenariat dans le domaine de la promotion des sciences notamment de la biodiversité, du développement local, de l'Éducation au développement durable et de la santé.

La Région Centre-Val de Loire est historiquement une grande région maraîchère et fruitière, réputée pour la qualité et la fraîcheur de ses productions. L'élevage ovin, caprin et avicole a également marqué la région. De cette richesse de l'activité agricole passée découle de nombreuses races locales et variétés potagères et fruitières uniques, sélectionnées ici et là par des groupes de maraîchers pour s'adapter à des spécificités locales (de sol, de climat ou d'habitudes alimentaires). Ces races et variétés locales sont pour la plupart élevées ou cultivées par une poignée d'amateurs ou conservées dans des collections ex situ, et sont soumises à une érosion génétique qui les menace à très court terme.

L'URGC travaille depuis 2001 à recenser, préserver et valoriser ces races et variétés locales. L'inventaire des variétés fruitières, en cours, répertorie déjà pas moins de 271 variétés présentes dans des vergers conservatoires ou communaux. Aucune n'est actuellement valorisée commercialement. L'inventaire des variétés potagères, en cours également répertorie plus de 30 variétés, dont une dizaine sont commercialisées. L'URGC travaille également à la sauvegarde et à la valorisation de 10 races avicoles, 2 races ovines, une population locale caprine, une race d'âne.

L'académie d'Orléans-Tours et l'URGC possèdent des objectifs communs : la préservation de la biodiversité domestique, la promotion de l'Éducation au développement durable et à la santé.

Attendu que les activités pédagogiques innovantes issues des premières collaborations entre un établissement scolaire et l'URGC ont démontré toute la richesse et tout l'intérêt pédagogique des thèmes liés à la sauvegarde de la biodiversité domestique.

Les parties conviennent ce qui suit :

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'action de la collaboration des deux partenaires pour promouvoir les actions pédagogiques en faveur des élèves utilisant les races et variétés domestiques anciennes comme support pédagogique.

## **1. AXES DE COLLABORATION**

### **Article 1 : Promotion des sciences et technologies**

Il est convenu de faire porter la collaboration entre L'URGC et l'Académie d'Orléans Tours sur les trois axes suivants :

#### **AXE 1 : L'URGC, centre de ressources**

Le maillage des établissements scolaires à l'échelle régionale ainsi que l'animation territoriale en réseau du comité académique d'Éducation au Développement Durable offrent à l'URGC de potentiels relais au plus près du territoire et de ses races et variétés anciennes. L'Académie d'Orléans-Tours propose de développer des activités pédagogiques prenant comme support les races et variétés domestiques menacées de la Région Centre val de Loire. L'URGC accompagne les établissements scolaires dans cette démarche en leur donnant accès à ces races et variétés anciennes et en les intégrant, quand cela est possible, à la démarche de sauvegarde. Dans ce cadre, l'URGC autorise l'utilisation par les élèves et les enseignants des documents qu'elle a recueillis en vue de la sauvegarde des races et variétés anciennes ainsi que leur diffusion auprès du public dans la mesure où l'objectif est d'en faire la promotion.

La diffusion des pratiques pédagogiques issues de cette collaboration dans les établissements scolaires sera supportée par la création de malettes pédagogiques enrichies chaque année des nouvelles données collectées l'année précédente.

#### **AXE 2 : Sensibiliser les élèves à la sauvegarde des races et variétés domestiques anciennes de la région Centre-Val de Loire**

##### **• Scénario 1 : Sciences participatives**

Les élèves pourront participer à une opération régionale de recensement participatif des races et variétés locales anciennes.

L'URGC fournit un cahier des charges définissant les espèces à inventorier et les données à collecter pour chacune d'elles. Les professeurs sont formés (éventuellement par vidéos en ligne) à la description phénotypique<sup>1</sup>. Les élèves peuvent devenir ambassadeurs de l'opération sur le territoire, partir dans leur voisinage à la recherche de ces espèces. L'établissement scolaire est le centre de collecte des données, et l'URGC valide les données récoltées.

Exemple en espèces fruitières :

Les données de description pomologique pourront alimenter la nouvelle base de données du CIRAD<sup>2</sup> et de l'INRA<sup>3</sup> (Pommes et poires anciennes) via l'application de sciences participatives : PI@ntNet<sup>4</sup>.

*Il s'agit d'un projet de recherche et de sciences participatives, soutenu initialement par Agropolis Fondation, et développé depuis 2009 dans le cadre d'un consortium regroupant le Cirad, l'INRA, l'Inria<sup>5</sup>, et l'IRD<sup>6</sup>, en collaboration avec le réseau Tela Botanica. Ce projet se*

---

1 Participant à la description des races et variétés en vue de leur identification

2 Organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes. (CIRAD)

3 Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

4 PI@ntNet est un système d'aide à l'identification des plantes par l'image

5 Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)

6 Institut de recherche pour le développement (IRD)

*poursuit aujourd'hui au travers de l'initiative Floris'Tic financée par un Programme d'Investissement d'Avenir.*

- **Scénario 2 : Conservation des ressources biologiques**

Les établissements participants peuvent devenir les parrains des races et variétés anciennes recensées et intéressantes. Les élèves sont acteurs du choix, du greffage, de la plantation ou de l'élevage. Cette préservation peut prendre la forme d'un verger, d'un jardin, d'une vigne conservatoire ou d'un poulailler.

- **Scénario 3 : Test de la ressource biologique**

Des lycéens participent à l'identification, aux tests de qualités nutritionnelles de la variété ancienne ainsi qu'à la prospection de l'utilisation qui pourrait en être faite.

Ils participent aux mesures qualitatives biochimiques sur les races et variétés étudiées (taux de protéines, de fibres, de sels minéraux...) en collaboration avec des partenaires de l'URGC. Enfin, ils peuvent être amenés à proposer des études de marché et à dessiner les contours des circuits de commercialisation dans le cadre de projets de fin d'étude.

### **AXE 3 : Faire contribuer les élèves à la promotion et à la consommation des variétés anciennes sauvegardées**

- **Scénario 1 : Mettre en valeur l'intérêt gustatif du produit**

Un challenge culinaire intitulé "Les légumes anciens font recettes, et vous ?" est organisé chaque année. Il pourra être décliné pour d'autres groupes d'espèces végétales ou animales.

Il est présidé par un chef étoilé, à destination des établissements scolaires possédant une formation des métiers de l'hôtellerie-restauration. Les élèves se destinant aux métiers de la restauration proposent des recettes mettant en valeur la singularité gustative de la race ou variété ancienne en collaboration avec les élèves se destinant aux métiers de service qui eux élaborent un argumentaire précisant les intentions et la stratégie retenues.

Les recettes ainsi créées pourront faire l'objet d'une publication dans des revues spécialisées ou dans les réseaux professionnels.

Les établissements possédant une section SEGPA pourront ensuite reprendre ces recettes (ou en imaginer de nouvelles) pour les adapter à d'autres contextes : cuisine familiale, cuisine de collectivité... Ces dernières peuvent être publiées en ligne sur les sites de l'URGC et du Rectorat ou sous la forme de cartes postales ou de livrets de recettes dans les malettes pédagogiques.

- **Scénario 2 : Participer à la remise en production des variétés anciennes**

Les établissements auront la possibilité de créer des jardins pédagogiques basés sur les légumes anciens dans une action intitulée "Les légumes anciens retournent au jardin".

Les variétés anciennes deviennent un support pédagogique interdisciplinaire de la culture à l'assiette.

Cette action pourra également être mise en place sous la forme de collaborations avec des maraîchers ou avec des parcs et jardins qui mettront en place la culture de la variété et permettront aux élèves d'étudier la culture sur l'ensemble de son cycle

- **Scénario 3 : Participer à la valorisation du produit**

Une action "Présente-moi ton fruit / ton légume / ton animal" sera proposée aux établissements scolaires.

Les élèves choisissent une ou plusieurs race(s) et variété(s) ancienne(s) et élaborent une stratégie pour en faire la promotion auprès d'un public qu'ils choisissent sur la base des données historiques et scientifiques fournies par l'URGC ou mises en évidence par d'autres élèves. Ils réalisent une communication à son propos qui peut prendre des formes variées (exposition, site internet, article de presse, animation lors des portes ouvertes,...),

L'URGC fournit les documents collectés lors des étapes de sauvegarde pour les races et variétés ciblées par un comité de pilotage et ils deviennent des supports pédagogiques.

Ce travail est publié sur le site de l'Académie d'Orléans-Tours et peut être repris par des élèves d'autres filières (marketing, vente, ..).

### ***Article 2 : Communication***

L'académie d'Orléans-Tours assurera la diffusion de la présente convention auprès des établissements et des coordinateurs sciences et des professeurs référents de l'Education à l'environnement durable.

L'URGC assurera de même la diffusion de la présente convention auprès de ses adhérents.

Chaque partie s'engage à mentionner la participation de l'autre partie dans toute opération de communication externe qu'elle pourrait réaliser concernant les actions effectuées au titre du présent partenariat.

## **2. MISE EN ŒUVRE ET PILOTAGE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE**

### ***Article 3 – Mise en œuvre de la convention***

La mise en œuvre de la présente convention est confiée :

- Pour l'académie d'Orléans-Tours à :
  - Monsieur Jean-Marc Vallée, IA-IPR de SVT, coordinateur académique sciences et technologies Académie d'Orléans-Tours.  
Rectorat d'Orléans-Tours, 21, rue Saint Etienne 45043 Orléans Cedex 1  
Téléphone : 02 38 79 39 10, Courriel : [jean-marc.vallee@ac-orleans-tours.fr](mailto:jean-marc.vallee@ac-orleans-tours.fr)
- Pour l'Union pour la Préservation des Ressources Génétiques du Centre Val de Loire:
  - Monsieur Mic Baudimant, Président de l'Union pour la Préservation des Ressources Génétiques du Centre Val de Loire  
Pôle BioDom'Centre-URGC. Place du Général de Gaulle  
36400 La Châtre  
Téléphone : 09.64.09.06.66, Courriel : [micbaudimant@yahoo.fr](mailto:micbaudimant@yahoo.fr)

Tout changement d'interlocuteur devra faire l'objet d'une modification de la présente par un avenant.

#### ***Article 4 – Pilotage de la convention***

La mise en œuvre, le suivi, l'animation de la convention de partenariat sont confiés par les signataires de la présente à un comité de pilotage. En particulier, il définit et programme les actions régionales qui font l'objet de fiches actions précisant l'objectif, le contenu, les moyens mis en œuvre, le calendrier de réalisation et les modalités de suivi. Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il élabore un bilan d'étape et établit le plan d'actions de l'année à venir.

Le comité de pilotage est composé de représentants désignés par les signataires de la convention.

#### ***Article 5 – Confidentialité et sécurité***

Les parties s'engagent, à considérer comme confidentielles toutes les informations dont elles pourraient avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Il appartient à chaque partenaire d'en informer l'ensemble de ses participants. L'Académie d'Orléans-Tours informe ses personnels, les élèves et étudiants de cette clause de confidentialité. Celle-ci vaut également pour toutes les informations recueillies au sein de l'Éducation nationale.

Un engagement de confidentialité ( en annexe ) sera signé.

### **3. DISPOSITIONS FINALES**

#### ***Article 6 : Intervention dans les établissements***

Durant leur présence dans les locaux de l'organisme partenaire, les membres de l'URGC et ceux de l'Éducation Nationale (enseignants et élèves) seront soumis aux prescriptions et contraintes contenues dans le règlement intérieur et dans les règles de sécurité de l'établissement d'accueil, et s'attacheront à n'apporter aucune gêne au bon fonctionnement de celui-ci.

#### ***Article 7 : Règlement d'un litige***

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survient et à en examiner attentivement tous les termes, avant de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif d'Orléans.

#### ***Article 8 : Assurance – responsabilité***

Dommages au personnel : Chaque partie prend en charge la couverture de son personnel conformément à la législation applicable dans le domaine de la Sécurité Sociale, du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles dont il relève et procède aux formalités qui lui incombent. La réparation des dommages subis par ces personnels du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat s'effectue donc à la fois dans le cadre de la législation relative à la Sécurité Sociale et au régime des accidents du travail et des maladies professionnelles éventuellement applicable et dans le cadre de leur statut propre.

Chaque partie est responsable suivant les règles qui leur sont propres des dommages de toute nature causés par son personnel au personnel de l'autre partie.

Dommmages aux biens : Chacune des parties conserve à sa charge, sans recours contre l'autre partie, sauf le cas de faute intentionnelle, la réparation des dommages subis à ses biens propres, du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Dommmages aux tiers : Chacune des parties reste responsable, dans les conditions spécifiques à chacun, des dommages que son personnel pourrait causer aux tiers à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Dommmages aux élèves : En matière de couverture et de réparation des dommages subis par les élèves, il conviendra de se reporter aux dispositions des conventions individuelles de sortie scolaire.

***Article 9 : Durée de la convention***

La présente convention prend effet à la date de la signature. Elle est conclue pour une durée de trois ans et ses dispositions demeurent applicables à titre provisoire durant la période de négociation en vue de son renouvellement. Elle ne peut être renouvelée par tacite reconduction et devra faire l'objet d'une nouvelle demande six mois avant la date d'expiration.

***Article 10 : Dénonciation***

Chacun des partenaires pourra dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, permettant de mettre à leur terme les actions en cours.

***Article 11 : Modifications***

Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par un avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties, et ce à l'unanimité des parties.

Fait le / / à .

**Katia Béguin,**  
**Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours,**  
**Chancelière des universités**

**Mic Baudimant**  
**Président pour la Préservation des Ressources**  
**Génétiques du Centre Val de Loire**

Annexe

## Engagement de confidentialité

Je soussigné,  
m'engage à respecter la confidentialité des informations auxquelles j'aurai accès dans  
l'exercice de mes fonctions ou des missions qui me sont confiées, et ceci pour une  
durée  
indéterminée, sauf autorisation explicite de l'académie.

Plus particulièrement, je m'engage :

1. à n'accéder qu'aux renseignements nécessaires à l'exécution de mes tâches;
2. à n'utiliser ces renseignements que dans le cadre de mes fonctions;
3. à ne révéler directement ou indirectement aucun renseignement personnel dont j'aurai pris connaissance dans l'exercice de mes fonctions à moins d'y être dûment autorisé;
4. à n'intégrer ces renseignements que dans les seuls dossiers prévus pour l'accomplissement des mandats qui me sont confiés ce qui exclut toute possibilité de copiage, reproduction en partie ou en totalité de ces informations ou documents;
5. à conserver ces dossiers de sorte que seules les personnes autorisées puissent y avoir accès;
6. à protéger par un mot de passe, l'accès à l'information confidentielle que je détiens ou à laquelle j'ai accès;
7. à disposer, s'ils contiennent des renseignements personnels, de tout papier rebut par déchiquetage;
8. à informer sans délai mes supérieurs de toute situation ou irrégularité qui pourrait compromettre de quelque façon la sécurité, l'intégrité ou la confidentialité des renseignements détenus par mon employeur;
9. à ne conserver à la fin de l'emploi ou du contrat aucun renseignement personnel transmis ou recueilli dans le cadre de mes fonctions et à maintenir mon obligation de confidentialité à leur égard

Date :

Signature :